



Rubrique: Inscriptions au registre du commerce

Sous-rubrique: Mutation

Date de publication: SHAB - 18.12.2019

Numéro de publication: HR02-1004786602

Canton: FR

Entité de publication:

Bundesamt für Justiz (BJ), Eidgenössisches Amt für das Handelsregister, Bundesrain 20, 3003 Bern

Mutation ARDENTIS ASSET HOLDING SA, Bulle

ARDENTIS ASSET HOLDING SA

c/o ARDENTIS HOLDING SA

Rue de la Sionge 37

1630 Bulle

ARDENTIS ASSET HOLDING SA, à Bulle, CHE-427.098.910 (FOSC du 18.11.2015, p. 0/2488617). Nouveau but: l'acquisition, l'administration et la gestion de participations à toutes entreprises industrielles, commerciales, financières, de services, immobilières ou autres, en Suisse ou à l'étranger. La société peut: fonder de pareilles entreprises, les financer par des prêts ou des garanties et contribuer à leur développement; effectuer toutes opérations propres à favoriser ou faciliter, directement ou indirectement, le développement de l'entreprise et la réalisation du but social; accorder des prêts ou des garanties à des actionnaires ou des tiers, si cela favorise ses intérêts. La société peut fournir des financements directs ou indirects, que ce soit sous forme de prêts et/ou sous toutes autres formes de financement, contre rémunération ou non, à des tiers ou à des sociétés dans lesquelles elle détient des participations directes ou indirectes, ainsi qu'à ses actionnaires directs ou indirects et aux sociétés dans lesquelles ceux-ci détiennent des participations directes ou indirectes. La société peut également fournir toute sorte de sûretés ou de garanties afin de garantir ses obligations ou les obligations de chacune desdites personnes, y compris sous forme de droits de gages, de cessions ou de transferts à titre de sûretés, de garanties en tout genre ou d'engagements d'indemnisation, contre rémunération ou non. La société peut fournir ces financements, sûretés ou garanties quand bien même cela serait dans l'intérêt exclusif de tiers ou de sociétés dans lesquelles elle détient des participations directes ou indirectes, ou dans celui de ses actionnaires directs ou indirects ou des sociétés dans lesquelles ceux-ci détiennent des participations directes ou indirectes. Statuts

modifiés le 09.12.2019. La clause statutaire de la restriction de transmissibilité des actions est abrogée.

Registre journalier no 7061 du 13.12.2019

Précédente publication dans la FOSC: no 224, Date: 18.11.2015

Point de contact: Registre du commerce du Canton de Fribourg